

25^c

Journal du Lot

25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^o —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^o —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Si l'équilibre budgétaire est si difficile à trouver, c'est que tout le monde — à commencer par le gouvernement — semble avoir perdu l'équilibre mental.

Maintenant, il faut bien le dire, si le gouvernement est renversé, il le sera plus encore par lui-même que par ceux de droite ou de gauche qui l'attaquent. Pour découvrir son premier et son plus dangereux ennemi, il n'a qu'à se mettre devant un miroir...

Les risques de la situation justifiaient et peut-être même exigeaient une concentration et un renforcement de l'autorité. Au moins, le ministre avait-il pour devoir de l'exercer vigoureusement et dans sa plénitude. Au lieu de cela, comme un tas de glaise trop molle, il s'est affaissé sous son poids, laissant rouler le pouvoir aux mains de gens n'ayant ni voix ni droit de parler dans les conseils du gouvernement. En de pareilles matières, les mandats de ces syndicats patronaux, ouvriers ou administratifs sont inadmissibles. Limités à des intérêts particuliers, ils disqualifient ceux qui les détiennent parce qu'ils les enferment dans les étroites frontières de leur corporation alors que le problème à résoudre se pose dans le cadre des intérêts généraux du pays.

C'est à eux pourtant que furent d'abord soumis les vœux et les projets du gouvernement pour approbation et visa. Le « général » était subordonné au « particulier ». La nation était dessaisie de sa souveraineté au profit de la faction.

On sait comment ces factions ont répondu. Il faudrait être bien naïf pour s'en étonner. Mais la faute est moins à celles-ci de ne s'être pas transformées en gouvernement qu'à celui-ci d'avoir eu l'extravagante pensée de leur faire une si absurde proposition.

Depuis lors, nous avons vu la commission des finances bousculer et tripatouiller les projets ministériels sans que ni le Président du Conseil ni le Ministre des Finances fassent le moindre effort pour les défendre.

En vérité, si la fin d'un ministère comptait à partir du moment où il a cessé réellement d'exister, on pourrait dire de celui-ci qu'il est mort en naissant.

Se peut-il qu'une telle abdication soit le fait du même Paul-Boncour qui a écrit de si fortes pages et prononcé de si éloquentes discours sur l'éminente dignité de l'Etat et sur la nécessité de renforcer son autorité ?

Qu'est-ce qu'il en laissera de cette autorité et où devra-t-on aller la ramasser quand il ne sera plus là ? Après lui, pour le restaurer, pour réparer les dégâts qu'il lui aura causés, il faudra se rappeler ce qu'il a dit avant d'être au ministère et oublier ce qu'il y a fait.

C'est une sorte de miracle qu'on puisse être à ce point absent du pouvoir où l'on est ! Nous voyons tout le monde au gouvernement, tous ceux qui ne devraient pas y être : les commissions, les groupes, les syndicats... tout le monde, excepté le gouvernement.

Si l'on ne connaissait pas la droiture d'esprit de M. Paul Boncour — allié hélas ! à une faiblesse de caractère qui nous est tristement révélée — on pourrait croire qu'il y a du machiavélisme dans son cas. Et qu'il aura voulu nous dégouter à tout jamais des nouvelles méthodes gouvernementales qu'il avait annoncées... En tout cas, voilà une expérience qu'on n'aura pas de longtemps envie de recommencer !

On pourrait en dire autant des syndicats de fonctionnaires ! Je sais qu'ils ont du moins une excuse. Ce n'est pas d'eux qu'est venue l'initiative de cet empiètement. Cette fois, l'usurpation était le fait de l'usurpateur. On est allé les chercher...

C'est vrai ! Mais, tout de même, ils ont raté là une magnifique occasion, qui ne leur sera plus offerte de sitôt, de se faire accepter par le pays dans un rôle où celui-ci avait bien de la peine à les admettre. A eux aussi, à eux surtout, on peut dire que cette expérience laissera un souvenir qui ne tentera pas les imitateurs.

S'ils avaient voulu établir qu'ils sont incapables à la fonction qu'on leur proposait, ils ne s'y seraient pas pris autrement. Comment n'ont-ils pas compris tout de suite que leur intérêt était que leur devoir était d'aider un ministre qui leur faisait une si belle part, de le soutenir et de faciliter sa tâche ? Comment n'ont-ils pas vu qu'ils pouvaient, par un exemple inoubliable et retentissant, prouver leur capacité de se hausser jusqu'à la conception du bien public et de l'intérêt national ? Et comment n'ont-ils pas sauté sur cette occasion de faire tomber les préventions du public contre eux ?

Au lieu de cela ils les ont renforcées. Au lieu du surcroît de force que Paul-Boncour comptait trouver auprès d'eux, ils ne lui ont apporté qu'un surcroît de difficultés : résistance invincible, refus obstiné, négations menaçantes. Ah ! il doit en avoir gros sur le cœur à leur égard ! Et je ne le vois pas bien reprendre en leur faveur son ancienne propagande à laquelle sa propre expérience vient de donner un si cruel démenti !

Les événements, désormais, vont se précipiter. Jeudi, le gouvernement devra dire à la Chambre s'il accepte le tripatouillage que la commission des finances a fait de son projet.

Après avoir réduit à néant les propositions de redressement si laborieusement édictées par le ministère, cette commission s'est mise, elle aussi, à la recherche de l'équilibre budgétaire !... Peut-être serait-il plus indiqué de commencer par essayer de rétablir d'abord l'équilibre mental !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Du rire pour le peuple

Petite histoire que raconte le « Weltpiegel » de Berlin :

Un jour, à l'audience du ministre de la Santé publique, se présente un homme qui n'avait pas un extérieur des plus engageants. Il avait l'air d'un ascète et ses yeux brillaient de cette flamme de fanatisme des illuminés qui veulent faire le bonheur des peuples. Le ministre, qui était un homme d'Etat averti, ne s'y trompa point.

— Excellence, dit le visiteur, nous vivons, comme vous ne manquez pas de le reconnaître, à une triste époque.

— Et alors ? demanda-t-il.

— Le peuple est désespéré. Des couches de plus en plus profondes prennent conscience de la misère des temps et de la détresse où elles se trouvent. Alors, fait en une idée grandiose, je veux rendre le rire aux êtres humains. Je veux mettre la gaieté salutaire à la portée du peuple.

— C'est une louable intention, murmura le ministre. Mais je suis curieux de savoir comment vous vous représentez la chose.

— J'ai inventé un appareil automatique : l'appareil à débiter les bons mots, des plaisanteries et des histoires drôles. On met dans une fente une redevance fort minime — un sou — et on reçoit un ticket sur lequel est imprimé une drôlerie de premier ordre. Si bien que, pour un sou, l'homme du peuple peut s'offrir du rire à gorge déployée. Ce rire transforme sa triste journée et lui donne une nouvelle couleur.

— Ce n'est pas si bête, dit le ministre. Votre projet pourrait nous intéresser. Pourrait-on voir un de vos appareils automatiques ?

— Certainement. Si votre Excellence le permet, je vais en faire apporter un incontinent.

Et après avoir essayé...

— Excellent, très drôle, dit le ministre en riant. Est-ce qu'il y a, dans votre machine, encore beaucoup de bonnes histoires du même genre ?

— Il y en a de bien meilleures encore, Excellence. Si votre Excellence veut faire en sorte que le gouvernement commande mes appareils automatiques, il m'y aura bientôt plus un seul visage renfrogné dans tout le pays.

— Je ne peux pas faire de promesses fermes, dit le ministre, mais enfin, si tout ne me trompe pas...

Le ministre ne se trompait pas. Les appareils furent commandés et mis en place. Ils fonctionnaient depuis un mois déjà, mais les visages des habitants continuaient à être sombres, et rien n'y paraissait de la gaieté promise par l'inventeur. Celui-ci, un beau matin, fut appelé par le ministre de la Santé publique :

— Alors ? fit l'Excellence d'un ton sévère. Qu'est-ce que ça veut dire ? Les gens ne rient pas !

— Excellence, dit-il, il y a une chose à laquelle je n'avais pas pensé. Le peu-

Informations

Pour le redressement financier

La Fédération nationale, non syndiquée, des professeurs des lycées de garçons et du personnel de l'enseignement secondaire des jeunes filles, communique l'ordre du jour suivant :

Le bureau de la Fédération, 1^o Constate que les fonctionnaires, dont les traitements n'ont été que trop tardivement améliorés, supportent déjà de lourdes charges fiscales, auxquelles échappent, de notoriété publique, beaucoup de contribuables dont les revenus sont supérieurs aux leurs ;

2^o Mais, considérant la gravité de la situation présente, qui exige un remède immédiat ;

Accepte de prendre sa part des sacrifices qui doivent frapper tous les citoyens, si on applique rigoureusement le principe proclamé de l'égalité devant l'impôt ;

Ne s'associe, en aucune façon, aux mesures révolutionnaires envisagées par des syndicats illégaux qui, d'ailleurs, ne devaient être ni reconnus, ni utilisés, ni conspués, alors que des associations, constituées conformément à la loi, ne l'ont pas été.

Les taxes sur l'essence

La commission des finances a repris ses travaux dimanche, à 15 h. 30. Elle a abordé la discussion du budget du gouvernement, relatif aux taxes sur l'essence. Elle a réduit des deux tiers les droits proposés par le ministre des finances.

En Espagne

Le Président du Conseil a annoncé qu'il avait présenté à la signature du président de la République, un décret en vertu duquel les officiers qui se trouvaient à Villa-Cisneros, lors de l'invasion des vingt-neuf départements monarchistes, sont rayés définitivement des cadres de l'armée.

En Allemagne

Un important Congrès de l'Association nationale des Casques d'Acier s'est ouvert, non loin de la frontière polonaise, sous la présidence de M. Seldte, chef des Casques d'Acier, et en présence du président du gouvernement du district.

Plusieurs discours ont été prononcés, au cours desquels ont été notamment réclamés le droit pour l'Allemagne de s'armer et de revenir à la monarchie.

Zinovieff et Kameneff déportés

Le bureau politique du parti communiste vient de condamner à la déportation en Sibérie plusieurs membres de l'opposition, notamment Zinovieff, ancien président de la troisième Internationale, Kameneff, leader de l'opposition, et Schmidt, ancien président, par intérim du Conseil des Commissaires du peuple. D'autres condamnations seraient prononcées incessamment contre divers autres membres de l'opposition.

En Mauritanie

Le razi dont on a annoncé ces jours-ci le raid infructueux sur Akjoujt était celui de Mohamad Maamoun.

Formé en deux colonnes, il s'avance en Mauritanie jusqu'à 30 kilomètres d'Alkhoujt et 50 kilomètres d'Atar.

Il s'y heurte à nos groupes nomades, considérablement renforcés, et, le 12 janvier, à Rilach, dans l'ouest d'Atar, les méharistes du lieutenant Lorties battent Mohamad Maamoun, qui s'enfuit vers le Rio de Oro, laissant quatorze cadavres sur le terrain.

On ne possède encore aucun renseignement complémentaire sur l'autre razi qui opéra entre Aleg et Moudjeria, dans une région voisine du Sénégal que l'on croyait à l'abri des incursions des razières.

Contre la France

M. Robinson, sénateur républicain de l'Indiana, a lancé une vigoureuse attaque contre la France, en commentant un projet de loi qu'il a déposé sur le bureau de la Chambre des représentants. Dans ce projet il prévoit que le gouvernement des Etats-Unis interdira à ses ressortissants toutes relations financières avec les pays n'ayant pas rempli les obligations qui leur incombent envers l'Amérique, aux termes des accords relatifs aux dettes de guerre.

Le conflit bolivo-paraguayen

L'état-major annonce que les hostilités ont repris activement entre Boliviens et Paraguayens.

Il ne peut pas s'approcher des appareils.

— Et pourquoi ? demanda le ministre.

— Parce que les appareils sont à proprement parler assiégés par un petit groupe de gens qui ne laissent personne s'approcher.

— Quels sont donc ces gens, au nom du ciel ?

— L'inventeur s'exprime :

— Les rédacteurs des journaux humoristiques, dit-il.

Le conflit sino-japonais

Le bruit court avec persistance que le premier ministre du Mandchou-Kouo aurait été tué par une bombe à la gare de Tchang-Tchouan, et que le général Muto, ambassadeur du Japon auprès du Mandchou-Kouo, aurait été sérieusement blessé.

L'attentat se serait produit le 12 janvier, d'après les journaux chinois.

L'agresseur, un jeune Coréen, membre du parti de l'Indépendance Coréenne, aurait été arrêté.

Les autorités japonaises auraient emprisonné le gouverneur de la province de Khirin, soupçonné d'avoir été l'un des instigateurs de cet attentat.

EN PEU DE MOTS...

— En Hongrie, la circulation des chemins de fer a été interrompue par suite de fortes chutes de neige.

— L'avion « Arc-en-Ciel » a atterri dimanche, à Buenos-Aires, à 11 h. 44.

— Le paquebot « Président-Doumer » a été lancé, dimanche, dans le port de la Ciotat.

— Mme Raller, cultivatrice à Tillynay, près d'Auxonne, mère de 18 enfants, dont 13 sont vivants, vient d'être décorée de la Légion d'honneur.

— Le ministre des postes des Etats-Unis va faire procéder à la création d'un timbre-poste de 3 centimes destiné à commémorer le souvenir de M. Coolidge, ancien président des Etats-Unis.

NOS ÉCHOS

Anecdotes soviétiques.

Un citoyen russe veut se rendre à Pétranger, et il fait une demande réglementaire. On l'invite à comparaître devant le Guépouk, où on lui dit : Pourquoi voulez-vous voyager ? Restez donc. « Nous ne sommes jamais bien qu'ou nous ne sommes pas. » (Proverbe russe signifiant qu'on n'est jamais content de ce qu'on a). Sur quoi l'aspirant voyageur : « Précisément, c'est pour cela que je veux partir : Nous ne sommes jamais bien qu'ou nous n'êtes pas. »

La situation en U. R. S. S. est devenue épineuse. Lénine s'en rend compte du haut du ciel et il demande aussitôt la communication avec le Kremlin. Il veut parler à Trotsky. On lui répond qu'il y a longtemps que Trotsky n'est plus là. Il demande alors Radek. On lui fait la même réponse, et la même réponse encore pour beaucoup d'autres de ses anciens compagnons au gouvernement. Finalement, impatienté, il demande qu'on lui donne le dirigeant responsable et on le met en liaison avec Staline. Lénine, alors, crie dans l'appareil : « Qu'est-ce que ce désordre ? Où sont donc tous les autres ? » Staline raccroche sans répondre. Puis il appelle au téléphone, au ciel, Djerjinski, le défunt président de la Tcheka, et lui dit : « Fais un peu attention à Lénine là-haut : il commence à s'écartier de la ligne du parti ! »

Deux amis se rencontrent. « Vous connaissez la nouvelle ? fait l'un. Yvanoff est arrêté. » « Non, répond l'autre, je ne savais même pas qu'il était ingénieur. »

Il y a bien une usine soviétique qui marche admirablement, travaillant jour et nuit et stupéfiant tous les étrangers. Que fabrique-t-elle ? Elle fabrique des pancartes pour toute l'U. R. S. S. Des cartes de deux modèles. L'un est : « Ascenseur en réparation », et l'autre : « Bureaux fermés ».

Le plan quinquennal devait améliorer le niveau de vie de la population dans une telle mesure que chacun aurait son avion personnel. Après l'exécution du plan quinquennal, Ivan Yvanovitch et Piotr Petrovitch se rencontrent donc dans les airs. Le premier demande : « Où vas-tu ainsi ? » Et l'autre répond : « Je vais faire un tour à Kiev pour voir si l'on peut y dénicher des œufs sur présentation de sa carte d'alimentation. »

Prenez garde à Suzanne.

Les éléments anarchistes et extrémistes espagnols, qui ont provoqué un peu partout des troubles sanglants en Espagne, ont tourné à qui parler.

Car le Président du Conseil, M. Azana, est un homme à poigne, qui ne se laisse pas démonter. Très populaire dans l'armée — il fut ministre de la Guerre — c'est grâce à ses judicieuses précautions que le mouvement terroriste ne s'étendit pas. Il avait alerté tous ses commandants de garnison, en leur télégraphiant un message convenu à l'avance :

— Prenez garde à Suzanne !

Ge qui est d'un assez joli romantisme.

Si j'étais roi.

M. Nogaró a écrit récemment un curieux article intitulé : Si j'étais roi.

PROPOS JUBILAIRES... AU TOMBEAU DES GAMBETTA...

En tout temps, mais plus particulièrement encore en cette période jubilatoire, rien de ce qui touche Gambetta ne laisse le Quercy insensible. Les manifestations des Jardies et de Cahors restent présentes dans tous leurs détails à l'esprit de mes concitoyens. Des premières, ils lurent dans les journaux d'amples comptes rendus. Ils assistèrent aux secondes. Mais ils ne savent rien ou presque de l'hommage rendu par la ville de Nice au grand Cadurcien. Je pense donc les intéresser en leur faisant part des renseignements qui me sont parvenus de la capitale de la Côte d'Azur sur ces pieuses cérémonies.

Ce n'est point le cinquantenaire de la mort de Gambetta que cette grande cité a commémoré, mais celui de ses funérailles définitives qui eurent lieu, comme on sait, à Nice, le 14 janvier 1883. Le 14 janvier 1933, à neuf heures, sous un soleil d'hiver vraiment nîçois, un cortège se forme au pied du monument de l'illustre homme d'Etat. Derrière les troupes de la garnison, les anciens combattants, les enfants des écoles, les autorités se mettent en marche, suivies de plusieurs milliers de personnes. Des fleurs sont dans toutes les mains.

Par les avenues Malausséna et de la Victoire, cette immense procession civique gagne la place Masséna, noire de monde. Elle se déroule ensuite sur les quais des Etats-Unis et Roba-Capeu et atteint le monument aux Morts où elle s'arrête quelques minutes. Ce monument, l'un des plus grandioses de France, se trouve creusé, face à la mer, au flanc de la colline du Château qu'encerclent à demi vers le nord le vieux Nice et qui, au sud, domine splendidement le port et la baie des Anges. Le sommet de ce piton isolé porte celle des nécropoles nîçoises que Gambetta a édue pour y passer son dernier repos.

Gambetta aimait ce pays, cette ville, cette colline. En 1878, dans le cimetière du Château il fit construire un tombeau pour sa tante Jennie Massabie. Il écrivait au lendemain des obsèques : « C'est un des sites du monde les plus admirables et c'est là que je voudrais reposer un jour. » Puis, en 1882, après l'enterrement de sa mère : « Je viens de l'accompagner, seul, là-haut, sous le ciel et les fleurs. »

Longtemps, les deux bonnes quercinoises dormirent, seules aussi, aux côtés de leur cher Léon. Le chef de la famille, l'ancien épicier cadurcien à la tête de lion, se rejoignit en 1888.

Maintenant, tous les Gambetta entourent le plus illustre d'entre eux. Le 13 janvier 1933, une discrète et émouvante cérémonie servait de prélude à la grandiose manifestation préparée pour le lendemain. Après du cercueil du tribun furent inhumées les dépouilles des autres membres de la famille. Dans le caveau situé au point culminant de la colline, encadré de

On en a beaucoup parlé à la Chambre. Et quelq'un a dit, à ce propos, à M. Nogaró :

— Vous vous êtes demandé ce que vous feriez si vous étiez roi. Dites-nous donc ce que vous feriez si vous étiez ministre des Finances ?

— Ah ! Ça, fit M. Nogaró, c'est une fameuse colle. Eh bien, écoutez-moi, je vais tout vous dire. Je préférerais être roi.

Le mur mitoyen.

Quand M. Léon Blum demanda à ses amis de ratifier la convention relative à l'emprunt autrichien, quelques-uns de ses amis s'étonnèrent.

— Comment ! dirent-ils. Voilà Blum qui nous propose de renflouer une banque autrichienne. Eh bien, alors, le mur d'argent, qu'est-ce que c'est ?

On rapporta ce propos à M. Pierre Flaudin qui fit observer :

— Le mur d'argent, je vais vous dire... C'est un mur mitoyen.

Arithmétique.

Deux amis sont au bar et devisent. Ils parlent d'un camarade commun, Paul, et s'inquiètent de son âge.

— C'est bien simple, dit le premier, il a exactement le double de mon âge.

L'autre s'étonne :

— C'est impossible, voyons !

— Je te dis qu'il a exactement le double de mon âge, insiste le premier. Quand j'avais un an, il en avait deux !

Impressions de voyage.

Un couple revient de faire son voyage de noces. La jeune femme va voir des amis et raconte qu'elle a, comme il se doit, séjourné à Venise. On lui demande comment cette ville célèbre lui a plu. Et elle répond :

— Beaucoup. Malheureusement, tout le temps que nous y avons été, il y a eu des inondations.

LE LISIEUR.

Chronique du Lot

Les Enfants du Lot à Agen célèbrent Gambetta

Les enfants du Lot, en assez grand nombre à Agen, entre autres choses excellentes qui les caractérisent, ont l'esprit de famille, de la grande famille régionale, poussé au plus haut point. Leur Amicale est des plus vivantes, des plus actives.

Cette Amicale se devait donc de faire revivre, pour quelques heures, devant elle et ses invités, cette figure étrange qu'est la figure de Gambetta.

Sous la présidence de M. Lagabrielle, proviseur au lycée et enfant du Lot, c'est M. Calméjane-Course, avocat à la Cour de Paris, qui s'est acquitté de cette délicate mais certainement très agréable mission.

En un préambule des plus éloquentes, le brillant avocat parla d'abord de l'enfance de Léon Gambetta; il le situa dans son Quercy, l'y enveloppa; nous le montra tirant ses qualités maternelles de pensées et d'indépendance de ses origines mêmes, nous décrivait les lieux où se déroula sa jeunesse, réussissant ce prodige de rendre le Quercy familier même à ceux qui ne le connaissent qu'imparfaitement.

Élevé du petit séminaire, déjà, quand il causait (il avait alors dix ans), ses camarades l'entouraient et écoutaient ses paroles. Peu enclin à l'étude, mais prodigieusement intelligent, doué d'une exceptionnelle mémoire, nous le suivions jusqu'à son lycée; les connaissances apprises au petit séminaire, il les développe encore, passe sans coup férir son baccalauréat, confirme ses prédispositions à l'éloquence.

Avant qu'il ne parte pour Paris, M. Calméjane-Course nous le montre dans la vie familiale, affectueux envers les siens, bon autant qu'on puisse l'être, admiré de tous.

À Paris, les penchants de Léon Gambetta, ne pouvaient que se développer. Avocat, il conquiert vite la plus grande renommée; homme politique, il fait de suite figure de leader; républicain dans l'âme, il attaque de front l'Empire; Français avant tout, il sauve son pays au lendemain du désastre de Sedan; dictateur, il fonde la troisième République; il lui donne ses premières lois, sépare le spirituel du temporel, n'attaquant jamais la croyance des gens, la respectant toujours.

Et cet homme, ce grand patriote, ce grand meneur, voyant bien au-delà de son époque, songeait déjà à une Europe nouvelle.

La mort vint le surprendre en pleine puissance, en pleine jeunesse, au moment où il allait réaliser un de ses plus beaux rêves.

La conférence de M. Calméjane-Course avait duré deux heures; deux heures qui paraissent bien courtes à tous, tant dans la relation la plus simple d'une vie, l'éminent orateur mit de style, de vigueur, de pittoresque, de bien local, et surtout tant de cœur.

M. Lagabrielle, proviseur du lycée, membre de l'Amicale des Enfants du Lot, qui avait, en des termes choisis, présenté l'orateur, sut, avec émotion, traduire les sentiments d'admiration de toute l'assistance et déclara, aux applaudissements de l'assemblée, à M. Calméjane-Course, le titre de membre d'honneur de l'Amicale.

La Société chorale, dirigée par M. Ransan, chanta avec beaucoup de goût divers choeurs caducieniens, cependant que sur l'écran était projeté un film documentaire sur le cinquantenaire de la mort de Léon Gambetta.

Il était plus de minuit lorsque prit fin cette soirée, dont la réussite fait le plus grand honneur aux organisateurs.

Inspection académique

M. Bourgoing, inspecteur d'académie de 1^{re} classe à Angers, est nommé en la même qualité à Grenoble.

Nous adressons nos félicitations à M. Bourgoing qui a été inspecteur d'académie dans le Lot.

Commissariat de police

M. Dumonteil, commissaire de police de 4^e classe et stagiaire à Figeac, est présenté pour la 3^e classe.

Conseil général du Lot

Le Conseil général du Lot se réunira en session extraordinaire le 14 février.

Au cours de cette session, la question des services publics de transports automobiles subventionnés et les propositions de la S. T. M. P. O. seront examinées.

Convocation des réservistes en 1933

En 1933, sera convoqué, pour une période de trois semaines, une classe de la « disponibilité », classe 1929.

En 1932, avait été convoquée, la classe de 1926 de la première réserve.

Le fait que la classe 1929 est appelée et non la classe 1927, a pu surprendre. Il se justifie, cependant, aisément. La loi sur le recrutement, de mars 1928, service d'un an, prévoyait: pour les disponibilités, une période de trois semaines, pour la première réserve, deux périodes.

La précédente loi d'avril 1923 (service de dix-huit mois) ne prévoyait pas de période au cours de la disponibilité. La classe 1929 a été la première à bénéficier, en totalité, de la réduction à un an de la durée du service.

C'est également la première à laquelle on doit appliquer les dispositions de la loi de 1928, relatives à la période à accomplir au cours de la disponibilité. Or, cette classe passe dans la première réserve en 1933-1934. Il fallait donc, obligatoirement, la convoquer en 1933.

La classe 1927 aurait dû être rappelée normalement en 1933, pour sa première période dans la première réserve. Des raisons budgétaires ne permettant pas la convocation simultanée des classes 1929 et 1927, la classe 1927, appartenant encore plusieurs années à la première réserve, il était sans inconvénient de reporter à une autre année sa convocation.

Un père essaye de brûler ses deux enfants

Ce que seraient les antécédents du criminel et les origines du drame

De ce drame, qui n'eut heureusement pas l'affreux dénouement que le criminel avait médité, on arrive progressivement à connaître les dessous.

Trawinski ne semble pas avoir été le mari victime d'une épouse misérable, et la version qu'il donne de sa vie conjugale est absolument contredite par sa femme.

Mme Trawinski affirme, au contraire, que la dénonciation dans le ménage est uniquement due au caractère violent et méchant de son mari. Celui-ci se révolta sous cet aspect peu après leur union. Il faisait, pour rien, des scènes brutales si bien que dès le mois de juillet 1926 fut lieu une première séparation.

Trawinski laissa sa femme et ses enfants à Posen où ils étaient avec son beau-père. Il vint en France et se fixa à Guéniou (Saône-et-Loire).

Le beau-père étant mort, Trawinski rappela sa femme auprès de lui. Mais son caractère ne s'était pas amendé et ses brutalités recommencèrent. Il a des disputes avec des compatriotes. Une rixe attire sur lui l'attention de la police.

Alors il quitta sa résidence, part avec sa famille pour Lyon, s'engage comme domestique dans un château où sa femme est prise comme femme de chambre. Au bout de quelques mois, il se dispute et se bat avec ses patrons. Nouveau départ.

Pris chez un nouveau patron à Villeurbanne il s'y conduisit de la même manière. Il frappe sa patronne. La police l'arrête. Puis l'expulse.

Le ménage va s'installer à Annecy. Mme Trawinski y organise une pension de famille que fréquentent ses nombreux compatriotes. Les affaires marcheraient si Trawinski ne gâtait tout par ses violences continuelles. Au cours d'une rixe avec un Italien, Trawinski est blessé et admis à l'hôpital.

Pour mettre fin à cette vie intolérable, Mme Trawinski part avec ses enfants et se rend à Toulouse.

Elle y est suivie par un de ses compatriotes, Posniak. Et quelques temps après, ils sont engagés au sanatorium de Montfaucou.

C'est là qu'en 1931 arriva Trawinski qui voulait, disait-il, reprendre ses enfants. Scène violente. Après quoi, il se décida à rester dans l'établissement comme journalier.

Voilà ce que seraient, si l'on en croit les affirmations de Mme Trawinski, les antécédents du criminel et les origines du drame.

P.-O.

M. Barreau, chef de station à Cizorn est nommé à Puy-l'Évêque.

Dépôt de remonte

Le dépôt de remonte d'Agén est supprimé à dater du 1^{er} février.

Examens du baccalauréat

Les sessions d'examen du baccalauréat de l'enseignement secondaire (régime du décret du 7 août 1927 et des décrets rectificatifs et régime précédent) s'ouvriront, en 1933, aux jours et heures que fixeront les doyens des Facultés des sciences et des lettres.

La première session à partir des dates ci-après: Académies de Bordeaux, Clermont, Poitiers et Toulouse, lundi 19 juin 1933.

La 2^e session au plus tard aux dates ci-après: Académies de Bordeaux, Clermont, Poitiers et Toulouse, lundi 2 octobre 1933.

Art. 2. — Les registres d'inscription en vue des examens seront ouverts en 1933.

1^o Dans les Académies de Paris, Bordeaux, Clermont, Poitiers et Toulouse, du mardi 4 avril au samedi 15 avril inclus, pour la première session, et du lundi 4 septembre au vendredi 15 septembre inclus, pour la deuxième session.

Les sessions de l'examen organisé en vertu de l'arrêté susvisé pour les étrangers qui sollicitent l'équivalence du baccalauréat de l'enseignement secondaire, en vue des études universitaires, s'ouvriront au siège de chaque académie, aux dates ci-après: 1^{re} session, jeudi 16 mars 1933; 2^e session, vendredi 3 novembre 1933.

Art. 2. — Les registres d'inscription seront ouverts au siège de chaque académie, aux dates suivantes: 1^{re} session, du vendredi 10 février au samedi 25 février 1933 inclus; 2^e session, du vendredi 29 septembre au vendredi 13 octobre inclus.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 25 — JEUDI 26
SAMEDI 28 — DIMANCHE 29
(Matinée et soirée)
PROGRAMME
ACTUALITÉS PATHÉ, sonores et parlantes.
Un dessin animé sonore
DEUXIEME PARTIE
Un nouveau succès
LE PETIT CAFE
d'après l'oeuvre de Tristan Bernard
AVEC
Maurice CHEVALIER
Yvonne VALLEE
Tania Fédor, André Berley
Françoise Rosey, Emile Chautard
Le film le plus français de Maurice Chevalier. Il n'est joué que par des Français, sur un thème français.
Location gratuite ouverte

Question au ministre des finances

M. Fontanille, sénateur, demande à M. le Ministre des Finances si un receveur de l'enregistrement, entré dans l'administration en 1920, actuellement dans la 3^e classe, appelé à être nommé sous peu dans la 2^e classe peut être nommé receveur des finances.

Réponse. — L'intéressé réunit les conditions d'âge et de durée de services nécessaires pour poser sa candidature à l'emploi de receveur particulier des finances.

Question au Ministre des Travaux publics

M. René Besse demande à M. le ministre des travaux publics: 1^o si le fait d'apporter une modification quelconque aux organes d'un véhicule classé dans la catégorie des poids lourds, en vue de ramener son poids en charge utile à moins de 3.000 kilos, change ipso facto et de plano le classement administratif de ce véhicule en dehors de toute intervention des services compétents; 2^o au cas où le poids à vide, augmenté de la charge effective, n'atteint pas 3.000 kilos; le conducteur doit néanmoins être titulaire d'un permis spécial pour la conduite des véhicules poids lourds.

Réponse. — 1^o Le classement d'un véhicule automobile dans la catégorie dite des poids lourds (véhicules pesant en charge plus de 3.000 kilos) résulte des mentions portées sur la notice descriptive du type soumis à la réception du service des mines et, par suite, sur la plaque spéciale indiquant le poids à vide et le poids du chargement maximum qui doit être apposée sur les automobiles affectées au transport des marchandises. Une modification des organes du véhicule tendant à la modification de ce classement nécessite une nouvelle présentation de ce véhicule au service des mines; 2^o le permis de conduire portant mention d'extension de validité à la conduite des véhicules qui pèsent en charge plus de 3.000 kilos est exigible du conducteur de tout véhicule de cette catégorie quelle que soit la charge effective au moment où la représentation dudit permis est requise par les agents de l'autorité.

Les retraites pour la vieillesse

Majorations de rentes viagères. — La loi du 31 mars 1932 accorde de nouvelles allocations à certaines catégories de pensionnés de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse ou des Sociétés de Secours Mutuels.

Les conditions générales fixées par un décret du 8 décembre 1932 pour bénéficier de ces avantages sont les suivantes:

1^o Etre de nationalité française; 2^o être titulaire d'un livret de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse ou pensionnaire d'une société de secours mutuels; 3^o être âgé de 65 ans au moins au 1^{er} avril 1932, c'est-à-dire être né au plus tard le 21 mars 1867; 4^o avoir effectué pendant vingt-cinq ans au moins des actes de prévoyance autres que ceux prévus par la loi sur les retraites ouvrières et paysannes en opérant des versements à la Caisse Nationale des Retraites ou en payant des cotisations régulières à des sociétés de secours mutuels ou à toute autre société de secours et de prévoyance servant des pensions de retraite et ayant, depuis vingt-cinq ans au moins, établi un fonds de retraite; 5^o Ne pas jouir d'un revenu personnel au viager supérieur à 1.080 fr.

Les intéressés trouveront dans les mairies tous renseignements et formules de demandes nécessaires qui devront être établies et adressées par les mairies à la Préfecture avec toutes les pièces justificatives le 15 mars 1933 au plus tard sous peine de forclusion.

Les petits pensionnés déjà pourvus d'un titre de majoration de rente ou d'allocation en application des lois des 31 décembre 1895 et 30 décembre 1928, pourront obtenir la révision de leur majoration ou allocation.

Les Mairies seront approvisionnées d'imprimés sur demande faite à la Préfecture et l'ensemble des demandes reçues par elles devront faire l'objet d'un seul envoi à la Préfecture après avoir été consignés sur le bordereau récapitulatif.

Déclarations d'associations

« Amicale des agents du service des révisions foncières du Lot ». But: grouper dans un étroit sentiment de solidarité les membres adhérents et défendre leurs intérêts matériels, moraux et professionnels.

Siège: 40, boulevard Gambetta, à Cahors.

L'« Officiel » publie la déclaration suivante: « La Truite du Saut-Grand ». But: répression du braconnage, repeuplement de nos ruisseaux.

Siège: mairie de Latouille-Lentillac (Lot).

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de Mme Paul Lapuyade, décédée dimanche à Cahors, à l'âge de 62 ans.

Aux obsèques de Mme Lapuyade assistait une foule nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à témoigner leurs vives sympathies à M. Lapuyade, à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de Mme Paul Lapuyade, décédée dimanche à Cahors, à l'âge de 62 ans.

Aux obsèques de Mme Lapuyade assistait une foule nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à témoigner leurs vives sympathies à M. Lapuyade, à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de Mme Paul Lapuyade, décédée dimanche à Cahors, à l'âge de 62 ans.

Aux obsèques de Mme Lapuyade assistait une foule nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à témoigner leurs vives sympathies à M. Lapuyade, à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de Mme Paul Lapuyade, décédée dimanche à Cahors, à l'âge de 62 ans.

Aux obsèques de Mme Lapuyade assistait une foule nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à témoigner leurs vives sympathies à M. Lapuyade, à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de Mme Paul Lapuyade, décédée dimanche à Cahors, à l'âge de 62 ans.

Aux obsèques de Mme Lapuyade assistait une foule nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à témoigner leurs vives sympathies à M. Lapuyade, à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de Mme Paul Lapuyade, décédée dimanche à Cahors, à l'âge de 62 ans.

Aux obsèques de Mme Lapuyade assistait une foule nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à témoigner leurs vives sympathies à M. Lapuyade, à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

CAMORS

La Fraude!

La fraude sur les marchés n'est pas, heureusement, un article courant. Et, cependant, les ménagères, parfois ont constaté qu'elles avaient été trompées sur la marchandise achetée et bien payée.

Mais, comme chacun connaît son marchand, il sait lui faire le reproche que de droit!

La fraude sur le marché — nous l'avons signalé dans ces colonnes, il y a quelques années — était pratiquée sur les oeufs.

Nous n'apprenons rien aux ménagères qui au marché, achetèrent des oeufs, frais, et qui, au moment de faire l'omelette familiale, constataient que les oeufs étaient cuvés!!

Porter plainte était un jeu: mais contre qui? La vendeuse avait quitté le marché et les ménagères déçues, volées ne pouvaient même pas donner son signalement, encore moins l'adresse de son domicile. Et l'affaire n'avait pas de suite!

Il en sera de même pour la fraude suivante que nous conte un confrère. Celle-là mérite d'être connue, quand ce ne serait que pour montrer l'habileté, ou plutôt, l'astuce des fraudeurs.

Un de nos aimables compatriotes de Brive fut, le jour de la dernière foire, l'objet d'une peu ordinaire mystification:

Circulant sur le marché des oeufs gras, notre homme admirait les formes rondes et dodues de ces savoureux palmipèdes qui, tués, et plumés, étaient alignés avec art par nos villageoises pour la tentation des citadins gourmands.

Tout à coup, il avisa un superbe lot dont l'aspect était particulièrement séduisant. Il s'approcha, palpa les bêtes et s'informa de prix de celle qui lui plaisait le mieux. La marchande se montra raisonnable et le marché fut vite conclu.

En arrivant chez lui, notre bon Brivisien fut complimenté par son épouse qui le félicita de la bonne affaire qu'il avait faite.

Le lendemain, quand la ménagère voulut ouvrir et vider son oie, elle entendit un sifflement significatif, vit sa bête se dégonfler, et ne trouva à l'intérieur qu'une foie tout à fait petit. Sa joie fit place à une forte désillusion.

Elle s'aperçut alors que la bête avait été gonflée par introduction d'air dans la trachée artère, dont l'ouverture avait été ensuite ligaturée par un lacet de soulier dissimulé par la linge ou le papier dont on a la coutume d'envelopper la tête des oeufs mortes.

Nous sommes, à Cahors, en pleine période où les marchés aux oeufs et canards gras battent leur plein.

Mais, rassurez-vous, ménagères caduciennes, ce n'est pas à Cahors que le coup de l'oie vidée et « soufflée » a été fait. C'est en Corrèze! Et c'est notre confrère de la « Dépêche » qui le rapporte.

Tout de même, pour les amateurs de foie d'oie, la désillusion doit être pénible, — comme toutes les désillusions — lorsqu'ils trouvent en place du foie, dans l'oie, une tête de canard, ou un morceau de linge ou du papier!

L'habileté des fraudeurs n'a pas de limites!

L. B.

Médaille pénitentiaire

La médaille pénitentiaire est attribuée à M. Jean Sabas, surveillant à la maison d'arrêt de Cahors.

Nos félicitations.

Aux mutilés du travail

Section de Cahors. — Le réunion des Mutilés du Travail aura lieu le dimanche 29 janvier, à 9 heures du matin, dans une salle de la Mairie de Cahors.

Nous prions les camarades adhérents d'être tous présents, cette réunion étant au point de vue organisation la plus importante de l'année.

Ordre du jour: Adhésions et cotisations; Rapports moral et financier; Renouvellement du bureau. — Le Secrétaire.

Nécrologie

C'est avec un bien vil regret que nous avons appris le deuil cruel qui vient de frapper M. Etienne Desprats, négociant à Cahors. Sa femme est décédée après quelques jours d'une maladie implacable, à l'âge de 31 ans.

Nous nous inclinons devant la douleur qui étreint M. Desprats, Mme et M. Albouy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, mère et père de la regrettée disparue et nous les prions ainsi que la famille de vouloir bien agréer nos vives et sincères condoléances.

Obsèques

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de Mme Paul Lapuyade, décédée dimanche à Cahors, à l'âge de 62 ans.

Aux obsèques de Mme Lapuyade assistait une foule nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à témoigner leurs vives sympathies à M. Lapuyade, à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

La truffe

Samedi, il y eut un apport assez important de truffes sur le marché de Cahors. Les cours ont varié de 50 à 55 francs le kilo.

Oies grasses

Les oies grasses ont été vendues samedi, à Cahors, de 7 à 7 fr. 25 le 1/2 kilo. Les canards gras, de 7 fr. 25 à 7 fr. 50 le 1/2 kilo.

Incendie

Un incendie a éclaté dans un immeuble de M. Calixte Escrouzilles, négociant à Promilhannes.

La maison a été détruite ainsi que des marchandises d'épicerie et une certaine quantité de fourrage.

Les dégâts sont importants.

Arrestation

La gendarmerie de Lacapelle-Marival a procédé à l'arrestation du nommé Laaurie recherché par le parquet d'Aurillac.

Il avait été condamné à 3 mois de prison, pour abus de confiance. Il a été écroué.

Prestation de serment

Vendredi, au Palais de Justice, MM. Gayet et Pébère, juges au tribunal de commerce, MM. Gagnayre et Desprats, juges suppléants ont prêté serment devant le tribunal civil de Cahors.

M. Hude, nommé huissier à Cahors, en remplacement de M. Bouloumié, a également prêté serment.

Hyménées

Mardi a été célébré le mariage de notre excellent compatriote M. Latour, préfet de la Corrèze, avec Mlle Lugol, fille de notre compatriote, M. Lugol, sénateur de Seine-et-Marne, ancien ministre.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Don ou Musée Gambetta

M. Robert Le Masle, jeune écrivain, dont le grand-père fut le condisciple de Gambetta, puis se retira dans la Somme, vient de donner à M. de Monzie le portrait de Gambetta par Boquet, de 1865, qui figurera au Musée Gambetta de Cahors.

Suites mortelles d'accident

Ces jours derniers, M. Roucan, propriétaire à Comiac s'était pris un doigt entre deux barriques en procédant au déchargement de fûts.

La blessure paraissait insignifiante; il n'en était pas ainsi malheureusement. Le tétanos s'est déclaré. Tous les soins furent inutiles. M. Roucan est décédé samedi.

Auto contre auto

Samedi, M. Destrau, correspondant du chemin de fer à Castelnau-Montrastier, se rendait à la gare de Lalbenque, lorsque son auto fut heurtée par celle de M. Souège, entrepreneur de transports à Agén.

Il n'y a que des dégâts matériels, mais qui sont assez importants.

Voi d'un portefeuille

M. Louis Baptiste, berger chez M. Despeaux, à Lamongie (commune de Fleury) a porté plainte à la gendarmerie.

« Je possède, dit-il, quelques économies qui sont gardées par mon patron M. Despeaux, et le reste par mon frère qui habite Fleury. De plus, j'avais une somme de 300 francs que je gardais dans une armoire du local que j'occupe. Cet argent était placé en partie dans un portefeuille et 4 fr. 75 dans un porte-monnaie.

« Le portefeuille renfermait 2 billets de 100 francs et des billets de 10 et de 5 francs.

« Le 12 janvier, voulant me rendre à Cahors, j'ai ouvert l'armoire pour prendre le portefeuille. Il avait disparu.

« Les gendarmes ont ouvert une enquête.

Onze vols!

Le jeune Fernand F., 15 ans, de Sénaillac, apprenti-mécanicien chez MM. Barrat et Delcrois, est inculpé de plusieurs vols commis au préjudice de M. Destal, propriétaire de l'« Hostellerie de Douelle » où il prenait pension et d'un camarade d'atelier.

En octobre, M. Destal constata qu'une somme de 25 francs, des cigarettes, un couteau et un briquet avaient disparu de la poche de son veston.

Le 1^{er} janvier, il s'aperçut qu'une bouteille de vin vieux avait été emportée.

Le 16 janvier, Mme Destal rentrant dans une chambre vit la porte de l'armoire ouverte mais ne trouva pas son sac à main contenant 150 francs.

Le 17 janvier, dans la soirée, Mme Destal constata qu'un billet de 50 francs qui se trouvait dans l'armoire avait disparu.

Mme Destal eut des soupçons sur le jeune pensionnaire. Elle lui tendit un piège.

Elle plaça dans l'armoire 150 francs en billets de banque qu'elle préleva elle-même.

Le 19 janvier, le jeune homme avant de sortir du restaurant monta à l'étage supérieur.

Quand il en descendit, Mme Destal monta dans la chambre et ne trouva pas les 150 francs.

Elle rappela le jeune F., et lui demanda s'il n'était pas monté dans la chambre. F. se troubla. Mme Destal le pria de vider ses poches et les billets marqués furent trouvés.

F. avoua aussitôt, ce qu'il avait fait et avait commis les vols précédents.

Interrogé par M. Solinac, commissaire de police, le jeune F., déclara également qu'il avait volé dans la caisse de MM. Barrat et Delcrois une première fois 100 francs, une 2^e fois 50 francs une 3^e fois 30 francs, de l'essence, de l'huile pour auto et divers objets pour bicyclettes.

Il reconnut, en outre, qu'il avait pris dans les poches d'un de ses camarades, des sommes de 5 francs, 2 francs.

Il prenait cet argent, pour aller au cinéma!

Le jeune voleur qui est un pupille de la Nation a été laissé en liberté provisoire.

Battue aux sangliers

Dimanche, les membres de la Société de « Réveil du Rouquayral » avaient organisé une battue dans les bois des Carbonniers.

DÉPÊCHES

A la Chambre

Paris. — Dans la matinée, la Chambre a repris la discussion du projet de loi tendant à autoriser la réduction du prix des baux à ferme.

A la Commission des finances

Paris. — La commission des finances de la Chambre a entendu ce matin MM. Daladier, Leygues et Bernier (représentant de M. Painlevé) sur la possibilité de nouvelles réductions sur les budgets de la guerre, de la marine et de l'air.

Mort de M^r Chenu

Paris. — Le bâtonnier Chenu est mort cette nuit. Le célèbre avocat, né en 1855, plaça pour la première fois il y a 53 ans.

Les communistes allemands

Berlin. — Le parti communiste organise pour demain une grande manifestation sur la place Bulow, où eut lieu dimanche le défilé hitlérien.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Etienne DESPRATS, négociant et sa fille Huguette ; Madame et Monsieur Emile ALBOUY, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ; Madame et Monsieur Edouard DESPRATS à Parnac ; et tous les autres parents ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Etienne DESPRATS née ALBOUY

leur épouse, mère, fille, belle-fille, nièce et cousine, décédée à Cahors le 23 janvier dans sa 31^e année. Les obsèques auront lieu à Cahors le mercredi 25 janvier, à 9 heures. Réunion à la maison mortuaire, 10, avenue de la Gare.

REMERCIEMENTS

Monsieur Paul LAPUYADE ; Monsieur et Madame RICHARD et leurs enfants ; Les familles LAPUYADE Eugène, THIÉROT, COUDERC et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Marie LAPUYADE née RICHARD

Quand le temps va changer les douleurs reviennent

Le rhumatisme a le douloureux privilège d'être averti de changement de temps par la reprise de ses douleurs. Que tous ceux qui souffrent de sciatique, d'articulations douloureuses, maux de reins, se souviennent qu'une découverte récente permet non seulement de chasser l'acide urique, mais encore d'arrêter la dangereuse surproduction de ce poison dans l'organisme. Il faut faire une cure du nouveau remède Gandol. Les premiers résultats ne se feront pas attendre. Les douleurs et l'enflure disparaîtront et l'organisme retrouvera son bien-être. Pour dix jours de traitement, le Gandol en cachets, sans ennui pour l'estomac, vaut 12 fr. 75, Pharmacie Orliac et toutes pharmacies.

Prêts sur toutes garanties

COMMERCANTS AGRICULTEURS INDUSTRIELS PROPRIÉTAIRES, etc... Taux depuis 5,60 0/0. — Rapidité et discrétion. Conditions très avantageuses. Ecrire ou voir la BANQUE MÉTRO-COLONIALE, 2, rue d'Austerlitz, TOULOUSE.

Pendant votre séjour à Paris vous pourrez lire votre journal dans le Hall de l'Agence Navas 62 Rue de Richelieu. PARIS

de droiture, de dévouement et de bonté dont la disparition survenue dans les circonstances tragiques que vous connaissez nous a tous laissés profondément émus et consternés.

Au cours de l'année 1909, Louis Pignères, issu d'une famille des plus anciennes et des plus estimées de Vaylats, vint habiter dans notre commune. Il eut la bonne fortune de s'unir en mariage à cette vaillante femme qui le pleura à cette heure et qui, elle aussi, appartient à une famille des plus justement considérées. C'est la, auprès d'elle et de ses beaux-parents que la vie s'écoula heureuse et tranquille dans le calme des champs auxquels il était fermement attaché, et qu'il ne quitta que pour aller servir et défendre la Patrie menacée. Dans cette terrible tourmente que fut la Grande-Guerre, soldat au 207^e, il combattit vaillamment. La rigueur du sort l'obligea à subir les tristesses et les souffrances d'une longue et dure captivité. Mais enfin un jour vint où la victoire plana sur nos drapeaux, et ici s'arrêtant un instant, en plein accord avec l'ami que nous pleurons, qu'il ne soit permis de saluer bien bas ceux des nôtres, parmi ses camarades, qui par le noble sacrifice de leur vie, contribuèrent à nous donner la victoire. Leurs noms glorieux sont inscrits pour toujours en lettres d'or et de sang sur les murs de notre vieille église.

Après le retour au foyer familial, notre cher disparu se consacra au travail quotidien. Mais pour quoi à-t-il fallu que dans le ménage si uni le malheur ait pris place et que tout à coup cet homme jeune et vaillant auquel de longs espoirs étaient encore permis ait été ainsi frappé en pleine activité et qu'un fatal destin ait si douloureusement touché une si belle vie ! Le voilà maintenant couché dans ce cercueil, l'irréparable est accompli, il faut bien s'incliner.

Et l'homme public, quel fut-il ? Obligé et serviable, toujours prêt à rendre service, son extrême bonté lui valut de ne compter autour de lui que des amis. Aussi devait-il forcément s'attirer les sympathies de ses concitoyens. Une première fois en 1925, ils l'envoyèrent siéger à l'Assemblée communale. Tout de suite il se montra très assidu à nos séances et prenant une part active à nos travaux, il sut faire apprécier les plus heureuses qualités. En mai 1929 il fut procédé au renouvellement des conseils municipaux, sa réélection fut en quelque sorte un triomphe, car ce fut à lui qu'échut l'honneur d'être le premier élu de la commune, mais en homme doux et modeste, réservé et courtois, ennemi du bruit et de toute jactance il ne tira pas vanité de ce témoignage éclatant de sympathie et d'estime qui lui était accordé. Il se mit simplement dans le rang, sans aucune ambition qui, cependant, eût été légitime.

Aujourd'hui encore, ne faut-il pas voir un nouveau témoignage rendu à ses vertus civiques et privées dans la présence de cette foule qui pieusement recueillie lui fait cortège autour de cette tombe. Ah ! croyez-le bien, mon cher Pignères, vous ne serez pas oublié, car vous fûtes bien l'homme juste auquel peut s'appliquer le passage des textes sacrés « la memoria eterna erit justa » la mémoire du Juste vivra éternellement. On ne vous connaît jamais d'enfermis ; tel est le cri unanime qui court partout sur les lèvres. Dormez donc en paix, cher ami ; nous garderons de vous un souvenir fidèle et bien reconnaissant.

Et maintenant, m'inclinant avec respect devant la grande douleur de sa vaillante épouse si acablée dans le malheur et de tous ses parents, qu'il me soit permis de souhaiter que la sympathie qui leur est si vivement manifestée et aussi la consolante pensée de se revoir un jour viennent leur apporter un peu de réconfort dans cette dure épreuve.

Labastide-du-Vert — Depuis quelques mois le service quotidien Labastide-du-Vert-Cahors était assuré au moyen d'une voiture qui était loin de procurer aux clients l'aisance et le bien-être auxquels ils auraient pu prétendre. Cependant, nous ne saurions mettre en doute la bonne volonté de M. Arnaud pour donner entière satisfaction à sa clientèle, car il attendait en effet, avec grande impatience, la livraison, qui a été très retardée, d'un véhicule plus spacieux et plus confortable. C'est ce dernier un superbe et luxueux autobus, 22 places, sur chassis 15 CV, 6 cylindres Citroën, que M. Arnaud vient de mettre en circulation à partir du 20 janvier. Les voyageurs sont donc assurés de trouver, dorénavant, dans cet autobus, tout le confort moderne qu'ils sont en droit d'exiger. Nous sommes heureux de féliciter M. Arnaud de sa louable amélioration dans son matériel de service de transport et

souhaitons qu'une clientèle nombreuse et assidue vienne le dédommager des dépenses élevées qu'il vient de faire. — A. B.

Nécrologie. — Vendredi soir, nous apprenions avec peine le décès survenu à Martignac, commune de Puy-Évêque, de notre compatriote M. Ausset Antoine. M. Ausset, de Labastide-du-Vert, était en effet, depuis quelques jours, chez une nièce, où il se rendait assez fréquemment, habitant Martignac. C'est là que la mort est venue le surprendre à l'âge de 87 ans. M. Ausset était le dernier tétran de 1870 dans notre commune.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche matin, à Labastide-du-Vert, au milieu d'une grande affluente de parents et d'amis, malgré la température peu clémente. Il jouissait de l'estime générale de la population qui a tenu à lui témoigner ses sentiments émus en accompagnant sa dépouille mortelle.

Nous renouvelons ici l'expression de nos sentiments attristés de sincères condoléances à tous les membres de la famille en deuil. — A. B.

Montgesty

A notre école. — Notre sympathique instituteur M. Cayrac nommé sur sa demande, dans le département de la Seine est remplacé par M. Combarieu. Tout en regrettant le départ de M. Cayrac, nous souhaitons la bienvenue à M. Combarieu.

Limogne

Marché aux truffes du 20 janvier. — Notre marché aux truffes a été encore assez important malgré la foire de Bach, tenue la veille.

700 kilos de truffes ont été apportés sur notre place et se sont vendus de 48 à 55 fr. le kilo, en baisse sensible sur le marché précédent.

Varaie

Foire. — Nous rappelons que notre prochaine foire, fixée au 29 janvier, se tiendra le lundi 30 courant, le 29 étant un dimanche.

Nous espérons que cette foire, la première de l'année, sera bien achalandée et qu'elle attirera chez nous de nombreux forains et visiteurs. Nous souhaitons que le temps soit moins rigoureux et que de nombreuses affaires puissent s'y traiter à la satisfaction des vendeurs et acheteurs.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de M. André Bès, décédé à l'âge de 72 ans. Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

Luzech

Dans les fromages. — Notre excellent compatriote qui fait le commerce de fromages condusait, selon son habitude, sa voiturette sur laquelle sont placés des paniers remplis de délicieux fromages. Tout à coup, à un tournant, arriva, tête baissée et pédalant à une allure de champion un ouvrier de la fabrique de sièges de Luzech.

Il se trouva en face de la voiturette et ne put pas s'arrêter à temps. Il buta contre elle et surtout contre les paniers contenant les fromages.

Ce fut une belle, marmelade. La cycliste s'excusa de son mieux, aida à reculer les paniers, mais il ne put pas constituer les petits fromages qui étaient écrasés.

Douelle

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mlle Jeanne Fourastie, décédée à l'âge de 24 ans.

Nous adressons aux familles Fourastie et Arnaud nos bien vives condoléances.

Sauzet

Basket-ball. Championnat du Lot. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

St-Cirq-Lapopie

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Edouard Vergnes, facteur des postes, en retraite, décédé à l'âge de 65 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Fête bouliste. — Dimanche 15 janvier, la « Boule Figeacoise » était son quatrième anniversaire qui a revêtu le caractère d'une manifestation officielle d'amicité sportive. Un banquet de 50 convives a été servi par le Vatel Conte dont la réputation n'est plus à faire.

Notre ami Satgé, président, ayant à ses côtés, M. Loubet, sénateur-maire de Figeac, M. le Sous-Préfet, M. Battut, Président Fédéral de la Fédération Bouliste du Plateau Central, ainsi que les animateurs de la Société, MM. Sabouroux, Vincent, Durand, Route, Noul, Boyer.

Les mérites de notre ami Satgé, Président de la Boule Figeacoise, ont été consacrés par la remise de la médaille de l'Éducation Physique, des mains de M. le Sous-Préfet et d'un magnifique bronze (Le Bouliste) œuvre d'art fournie par la Maison A. Vincent) que tous les boulistes de la Société avaient tenu de lui offrir à cette occasion.

Discours ému de M. Sabouroux, Président d'Honneur, qui remet le bronze, aux applaudissements unanimes des assistants, de M. le Sous-Préfet qui déclare, M. Satgé, de M. Loubet, Sénateur-maire, symbole de bonté et de servabilité dont la cause, elle-même la situation économique actuelle, du Président Fédéral qui exalte les vertus du bouliste et du sport boule et qui donne l'accolade au héros du jour, M. Satgé, lequel en termes émus remercie avec tout son cœur.

Inoubliable journée qui sera fertile en résultats pour la diffusion du Sport Boule et pour l'union de tous les boulistes, dont le premier est la promesse de M. le Sénateur de s'employer de tout son pouvoir pour obtenir le demi-tarif en chemin de fer en faveur des boulistes.

M. de Monzie, Ministre de l'Éducation Nationale, empêché au dernier moment, avait envoyé un télégramme pour s'associer à la manifestation de sympathie envers M. Satgé.

L'activité de l'abattoir public en 1932.

Au cours de l'année 1932 il a été abattu 269 bœufs, 1.718 veaux, 10.840 agneaux ou moutons, 655 porcs, 43 chevreaux. Soit 13.495 animaux qui ont donné 410.394 kilos de viande nette, dont 221.505 kilos ont été vendus sur place et 188.889 ont été expédiés.

Tauriac

Glissades. — Le froid permet aux jeunes de se livrer au plaisir des glissades. Mais tous les glisseurs ne sont pas habiles, et certains sont victimes de ce sport d'hiver.

Les jeunes V. M., et F. G., de Tauriac en ont fait la douloureuse expérience. Ils glissaient mais ils tombèrent et tous deux se blessèrent assez grièvement.

Rudelle

Permissionnaire. — Le soldat Delluc Georges, en garnison à Montauban, est en convalescence pour 1 mois, dans sa famille.

Grippe. — De nombreux cas de grippe, heureusement peu graves, ont marqué la recrudescence du froid et le passage, assez court d'ailleurs, de la neige.

Dis-moi comment tu épargnes et je te dirai quelle sera ta vie

Le Français, comme la fourmi du fabuliste, est un épargnant-né ; car il veut se prémunir contre l'adversité, comme il veut également se préparer une vieillesse paisible et heureuse.

Il faut cependant bien avouer qu'en France on épargne souvent « au petit bonheur » « la chance », sans grande méthode, comme cela vient.

Si l'on examine la courbe des économies mises de côté par un Français moyen, on la voit monter, descendre, remonter encore, puis se terminer en descendant rapide avec les vieux jours ; autrement dit, le maigre « pécule » de l'épargnant diminue au moment même où il lui y a pourtant une méthode de l'épargne perfectionnée qui a nom « assurance-vie ». La courbe est ici sans cesse en progression (même dans le cas où la mort provoque l'arrêt brusque des versements). Ici, c'est sur les vieux jours que les sommes économisées sont les plus importantes. Si nous en doutions, le fait que le Français, homme d'ordre l'adoption de plus en plus couramment serait de nature à nous convaincre.

N'hésitez, donc pas ; voyez l'agent d'assurance le plus proche de chez vous et demandez-lui de vous mieux documenter. Plus tôt vous le verrez et mieux cela sera.

Arrondissement de Gourdon

Montfaucon

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'une mignonne fillette chez les époux Cambonie, du hameau de Coussard.

Nos compliments et nos meilleurs vœux de bonne santé.

St-Germain-de-Bel-Air

Accident. — Quatre jeunes gens avaient entrepris une coupe de bois pour M. Admirat, négociant. Ils étaient occupés à abattre des arbres au lieu dit Bois de Labailou, lorsque les jeunes Bazillou et Fa-

bre après avoir scié un arbre, se mirent à le pousser pour le faire tomber.

L'arbre tomba mais sur le jeune Bazillou qui se cassa une jambe fracturée et souffrit de douleurs internes. Il a été transporté à la pharmacie Navaro où des soins lui ont été donnés.

Accident. — Une équipe d'ouvriers occupés à abattre les arbres du bois de Lavillou, voulait faire dévier la chute d'un de ces arbres lorsque la pointe tomba sur la jambe du nommé Bazillou du Gay, commune de Concorès, lorsque ses camarades le relevèrent, on constata qu'il avait la jambe cassée.

Le froid. — Le grand froid qui sévit depuis quelques jours a de beaucoup diminué l'importance de notre foire, bien peu de marchands forains.

Foiraïl assez bien approvisionné, mais si quelques transactions se sont faites les cours étaient à peu près les mêmes. On cotait : bœufs gras, de 130 à 160 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 3.000 à 4.000 fr. ; bouvillons, de 1.000 à 1.500 fr. la paire.

Peu de volaille, poules, 4 à 4 fr. 50 ; poulets, 5 à 5 fr. 50 ; lapins, de 2 à 2 fr. 25, tout la livre ; œufs, de 5 à 5 fr. 50 la douzaine ; foie gras, de 25 à 28 fr. ; truffes, de 25 à 30 fr., tout la livre. Les caveurs à cause de la gelée n'avaient pu guère caver, aussi l'apport des truffes en était bien moindre.

Concorès

Nécrologie. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de deux habitants de notre commune, M. Ramond, âgé de 78 ans, et de Mme Boudou, âgée de 75 ans. Nos condoléances aux familles.

Salviac

Fait curieux. — Nous signalons la naissance d'une grosse fillette chez les époux Bouscasse-Malvy au Mas-Delpech, de Dégagnac. Ce nouveau-né constitue la 5^e génération actuellement en vie.

Mme Veuve Bouygues, de Boulegan, près Salviac, âgée de 81 ans, a marié une de ses filles à M. Elie Maradènes, de Salviac et une de ses filles à époux M. Bouscasse, de Jouanicoeux, près Lantès à Dégagnac. La fille de M. Bouscasse a épousé M. Malvy, du Mas-Delpech et de cette union est né le bébé précité. Ce fait est très rare dans notre région et mérite d'être signalé. Cinq générations successives en vie et en excellente santé ! Cela constitue de l'indéfit pour notre région si dépeuplée.

Tournée de perceptions. — M. le Percepteur de Salviac, procédera à sa première tournée de mutations aux dates ci-après : Salviac, 30 janvier à 9 heures ; Thézac, 9 février à 9 heures ; Rampon, 13 février à 9 heures ; Lavercantère, 13 février à 14 heures ; Dégagnac, 18 février à 9 heures.

Condat

Nécrologie. — Ces jours derniers, est décédé M. Bertrand, propriétaire au hameau de Garde-del-Say, à l'âge de 68 ans.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

St-Michel-de-Bannières

Démographie. — Il y a eu, en 1932, 11 naissances, 2 mariages et 4 décès.

CHEZ NOS VOISINS

A VILLENEUVE-SUR-LOT

État-je un bolide ? — Samedi 21 janvier, vers 6 heures du matin, une laitière, Mme Reynaldi, demeurant au château de Roger, apportant comme de coutume son lait en ville, fut soudainement aveuglée par un bolide qui passa en sifflant au-dessus de sa tête et disparut dans un bruit de tonnerre.

Une grande partie des habitants de la section de Saint-Sulpice ont aperçu ou entendu ce phénomène. Le bétail a également ressenti les effets de ce météore.

Malgré toutes les recherches, aucune trace de chute n'a été relevée dans la région.

RENSEIGNEMENTS

Déclarations relatives à l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères.

Il est rappelé aux commerçants, industriels, agriculteurs et à tous employeurs, ainsi qu'aux particuliers ayant des domestiques à leur service, qu'ils doivent adresser au Contrôleur des Contributions directes, avant le 31 janvier prochain, la déclaration des salaires qu'ils ont payés en 1932 à leurs employés, ouvriers ou domestiques.

Cette déclaration doit indiquer :

1^o Les noms et adresses des personnes occupées au cours de l'année 1932 et dont le salaire calculé pour une année entière, dépasse 10.000 fr.

2^o Le montant des sommes payées à chacune de ces personnes pendant l'année écoulée. Les sommes à déclarer sont les rétributions nettes. Il n'y a pas lieu d'y comprendre le montant des retenues et versements effectués en exécution de la loi sur les assurances sociales.

3^o La période à laquelle s'appliquent ces paiements, si elle est inférieure à une année.

Les commerçants, industriels et tous chefs d'entreprise ne sont pas tenus seulement de déclarer les salaires de leur personnel permanent. Ils ont aussi l'obligation de faire connaître les rétributions des personnes qui remplissent chez eux des fonctions susceptibles d'être exercées simultanément dans plusieurs entreprises. Rentrent dans cette catégorie, pour ce qui concerne les sociétés, les fonctions d'administrateur, commissaire aux comptes, etc...

Ils doivent également déclarer les commissions et courtages payés à des commissionnaires, courtiers et intermédiaires de commerce, ainsi que les honoraires alloués à des personnes dont ils ont utilisé le concours professionnel et à qui ils ont versé au moins 1.000 francs pendant l'année.

Enfin les personnes et sociétés qui paient des pensions ou rentes viagères supérieures à 1.250 francs par an doivent en faire la déclaration dans les mêmes conditions que celles qui sont prévues pour les salaires.

Dernière locale

INCENDIE

au Lycée de Jeunes Filles

Mardi matin, vers 11 heures 1/4, la sirène retentit. C'est « Midi ? », demandait les Cahorsiens ! Non, la Sirène annonçait qu'un incendie avait éclaté.

Où ? Au lycée des jeunes filles ! Les premiers alertés qui arrivèrent sur les lieux, virent des flammes s'échapper d'une chambre située au deuxième étage du lycée, dans le bâtiment situé à l'ouest.

Mais presque aussitôt, des pompiers étaient présents. En quelques minutes, à 11 h. 1/2, des pompes étaient installées. Malheureusement, les bouches d'eau étaient gelées : il fallut allumer du feu pour les dégeler.

Mais des secours apportés par une section de Sénégalais furent remplis aux robinets de l'établissement.

Apparavant, des extincteurs avaient été jetés dans le foyer du sinistre. Et puis, grâce à une rapide et intelligente manœuvre des sapeurs-pompiers, grâce, aussi, au concours des civils présents sur les lieux, dès que sinistre fut annoncé, les secours furent organisés.

MM. Mespuhlé, capitaine des sapeurs-pompiers, les lieutenants Marmiesse et Alos, les sergents Boué, Barrat, et de nombreux sapeurs firent preuve d'un réel dévouement.

Grâce à leurs efforts, à leur initiative, à midi le sinistre était conjuré.

Les dégâts sont peu importants. Sur les lieux de l'incendie, se trouvaient MM. Martin, secrétaire général de la Préfecture, Fontès, chef de cabinet du Préfet, Houillier, commandant, Roumilhac, capitaine de gendarmerie, Testas, juge d'instruction, Combaldieu, substitut.

Le service d'ordre assuré par M. Solinac, commissaire de police, fut parfait.

Inutile de dire que les membres de la presse étaient présents.

Cet incendie ne fut qu'une simple alerte. Mais s'il avait eu lieu, pendant la nuit, en raison du froid et du manque d'eau, le sinistre aurait pu avoir de graves conséquences.

Dernière heure

Election législative

Voici le résultat de l'élection législative de la deuxième circonscription de Senlis (scrutin de ballottage) : Inscriés : 15.416 ; votants, 13.026 ; suffrages exprimés, 12.049.

Ont obtenu : M. Uhry, ancien député S. F. I. O., 5.997 voix ; M. G. Chauvel, avocat, républicain-socialiste, invalidé par la Chambre, 5.627 voix ; Vaillant-Couturier, communiste, 1.324 voix.

Feuilleton du « Journal du Lot » 13

LA LADY AUX PERLES

par F. DE BAILLEHACHE

X

— Nous allons partir, mais je veux encore vous dire un mot. J'ai écrit à mon régisseur, Nathaniel Horne, à mes banques et à mon avocat ; ces trois hommes seront à votre service pour payer toutes les dépenses, pour vous donner tout l'argent dont vous aurez besoin, et tout vous venir en aide, si par malheur il y avait une difficulté quelconque. Dépensez donc largement. Ne considérez pas les choses avec vos idées courtes de Française, mais avec mes idées anglaises, *up to date*. Vous me rendez un service inestimable en me permettant de partir avec ma chère jeune épouse, songez que jamais je ne pourrai payer ce service à la valeur que je lui reconnais ! Acceptez en revanche toilettes, plaisirs, voyages... tout ce que vous voudrez. Je suis heureux de pouvoir vous donner un quart d'année de luxe, comme dans ces bêtises de contes des *Mille et une Nuits* que l'on donne à lire aux enfants. Vivez cela, amusez-vous, c'est mon paiement.

Reine protesta :

— Oh ! monsieur, je serai discrète.

— Je ne veux pas que vous soyez

discrète ! rugit Leslie. Lady Palmington est une grande dame ! Elle dépense sans compter, elle fait vivre toutes les industries et des centaines de paysans, de fournisseurs, de domestiques... Je veux qu'elle dépense sans compter ! C'est le devoir de nos familles de faire passer l'argent aux autres ! Je veux que vous dépensiez, que vous receviez ! Je le veux !

— Je dépenserais, monsieur !

Reine acceptait, elle trouvait qu'il avait raison.

— Je ferai de mon mieux pour que vous soyez satisfait.

Il lui tendit la main :

— All right ! Maintenant habillez-vous et commencez votre rôle. Lady Palmington doit accompagner son mari au bateau ; il peut y avoir des gens de connaissance.

Mlle Dardignac se rendit dans la chambre de Régine et revêtit la toilette complète que celle-ci portait la veille. Jamais encore Reine n'avait été aussi élégante. Les chaussures étaient un peu grandes et les gants étroits, mais c'était peu de chose ; somme toute très metttable.

Avec soin elle fit son visage comme Régine, s'allongeant les yeux au crayon noir et usant de rimmel pour allonger aussi ses cils.

Le petit chapeau posé coquettement, l'ombrelle à la main, la jeune fille retourna au salon.

— Me voici, dit-elle.

Leslie se retourna et poussa un cri :

— Oh ! c'est saisissant ! C'est sai-

ssissant ! Tout à fait Régina ! *It is capital !* Merci ! Venez vite !

Une automobile de l'hôtel les mena vers le port. Nul ne soupçonnait la supercherie. La « sœur », arrivée à l'hôtel la veille, était repartie dès le matin, simplette et sans appareil. Lord et lady Palmington, les millionnaires bien connus, étaient restés pour quelques heures encore et partaient pour le bateau.

Puisque le personnel qui servait Régine depuis plus de vingt-quatre heures s'y trompait, les Anglais qui n'avaient fait que l'apercevoir à Paris deux mois plus tôt, ou bien qui n'en connaissaient encore que des photographies, n'auraient pas une seconde l'idée de douter.

Régine demeurait invisible. Reine ne l'accompagnait Leslie jusqu'à sa cabine et lui souhaita bon voyage affectueusement devant le capitaine du navire et le consul d'Angleterre. Ce dernier escorta lady Palmington à terre. Il la remit à la voiture qui l'attendait.

C'est bien triste pour une jeune femme de voir ainsi écourter son voyage de noces par une séparation, dit-il. Je veux croire que lord Palmington trouvera tout en voie d'apaisement et pourra revenir bientôt.

L'émotion de Reine pouvait passer pour être du chagrin. Elle se sentit tomber en prenant pour la première fois la parole sous son déguisement :

— Je vous remercie, dit-elle. Je

veux le croire aussi !

En vérité, la situation était amusante.

Le gérant de l'hôtel, obséquieux comme il se doit vis-à-vis d'une cliente aussi riche, multiplia les courbettes et les sourires.

— Nous avons retenu un compartiment dans le rapide de Calais

LE PROFESSEUR RENA



Le plus grand ASTROLOGUE actuel, offre GRATUITEMENT, à TOUS et à TOUTES une Lecture de leur Destinée. Grâce à son ton de double vue, vous vaincrez la malchance et votre vie sera améliorée. Le Professeur RENA vous conseillera, dévoilera votre avenir, vous évitera déceptions et chagrins et vous fera réussir en tout, Amour, Mariage, Santé, Affaires, Héritages, etc. Ses conseils et ses prédictions sont infallibles et tous ceux qui l'ont consulté ont obtenu le BONHEUR qu'ils désiraient. Hâtez-vous de profiter, vous aussi, de cette offre Humanitaire, envoyez-lui sans retard votre date de naissance, votre nom (M. Mme ou Mlle) Prénom usuel, et votre adresse. Joignez, si vous le voulez, 2 Fr. en timbres pour frais de port et d'écrit. Prof. RENA, H. P. (Serv. 109) 43, Chaussée d'Antin, 43, Paris (9e.) — Réponse sous pli fermé et discret.

GRANDE MAISON DE

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
2, rue des Capucins

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la semaine
Paraissant tous les samedis
50, rue de Rome, Paris, 8^e.

Sommaire du Samedi 14 Janvier 1933

Editorial. — Affaires extérieures : Choses d'Allemagne ; Charles-Maurice Bellet. — Chronique du Parlement. — Affaires intérieures : Types et tendances ; le socialisme ; Pierre de Pressac. — Littérature : A propos de la littérature historique ; P. P. — Affaires économiques : l'Algérie et la crise ; Martial Paul. — Enquêtes : Une enquête : Les travailleurs intellectuels et la tradition française ; L'Opinion. — Chronique médicale : La déclaration de la tuberculose doit-elle être obligatoire ? Dr Gallien. — Chronique hippique : Jika. — La Bourse.

LES ANNALES

La Crise d'autorité, tel est l'article capital que les Annales publient sous la signature de M. Louis Barthou. L'ancien président du Conseil y expose l'un des maux dont souffre notre époque. A lire la sensationnelle étude de Jean Ros-

tand sur La Vie des Crapauds. Rien de plus captivant n'avait jamais été écrit sur la question. Des aphorismes étonnants de Fernand Vandérem ; un amusant Chéron, par Pierre Varenne ; un curieux reportage de Paul Vialar sur les Appartements à louer ; les signatures d'Yvonne Sarecy, Gérard Bauer, Jean Giraudoux, Irène Nemirowsky complètent cet éclatant numéro. En vente partout : 2 francs.

Le Pin maritime

Poursuivant son action de propagande en faveur des produits de la Forêt de Gascogne, la grande revue régionale « Le Sud-Ouest Economique », vient de publier, sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, du Comité départemental des Bois et Résineux de la Gironde et de la Fédération des Syndicats de Produits Résineux Français et de Bois de Pin des Landes, un magnifique ouvrage, luxueusement édité et illustré de plus de 200 gravures dont 16 hors-texte.

« Le pin maritime, produits, sous-produits, dérivés » ; ce titre évoque à lui seul l'ampleur de cet ouvrage, sa haute valeur documentaire. Il renseigne, en effet, avec précision sur toutes les utilisations possibles du pin maritime : poteaux de mines, traverses de chemins de fer, pavés en bois, pâte à papier, etc..., colophane pour la savonnerie, les poix, cires, ciments, isolants, etc... essence de térbentine pour les usages médicaux les vernis et peintures le camphre, le menthol, le thymol, etc... Le chêne-liège, voisin du pin maritime, fait l'objet d'un chapitre plein d'intérêt.

Ces études sont signées de personnalités éminentes ou de techniciens connus, au nombre desquels nous citerons : M. le Docteur Dussillol, président du Comité départemental de propagande ; M. Pierre Buffault, ancien Conservateur des Eaux et Forêts ; M. Dupont, doyen de la Faculté des Sciences ; M. Paul Duboscq, Président du Syndicat des Exportateurs de Poteaux de Mines ; M. Pierre Maydiu, Président du Syndicat des Produits résineux ; MM. Sargos, Sossial, de Lapasse, Larthomas, Brachet, Bouteville, Monnet, Laboillette-Moresmau, Mlle Barraud, MM. Courbin, Desalbres, Digneaux, Rosières, Mayet, etc.

Dans un chapitre touristique, Maxime Leroy, Maurice Martin, Jacques Couteau, Henri de Neuville, révèlent les beautés de la région landaise.

Ce remarquable ouvrage est en vente à la Librairie Delmas, Bordeaux (C. C. P. 182-31) et dans toutes les Librairies, au prix de 15 fr. (16 fr. 50, franco).

Grands réseaux des Chemins de Fer Français

Le « porte à porte » réalisé par les Chemins de fer

Les Réseaux, soucieux d'éviter à leurs clients l'obligation de se rendre à la gare ou dans le Bureau de ville le plus voisin pour y faire leurs expéditions, viennent de proposer à M. le Ministre des Travaux publics de généraliser les mesures déjà en vigueur dans certaines gares en faisant assurer par tous leurs services de factage et de camionnage, l'enlèvement des marchandises à domicile, tant en grande qu'en petite vitesse et pour les expéditions en port payé aussi bien qu'en port dû.

Si ces dispositions sont approuvées, les expéditeurs désireux d'en bénéficier n'auront qu'à écrire ou téléphoner au Chef de Gare pour que les colis à expédier soient pris sans retard à leur domicile.

A l'arrivée, ces colis seront livrés d'office au domicile du destinataire, sauf ordre contraire.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

SPORTS D'HIVER AUX PYRÉNÉES HIVER 1932-1933

Billets spéciaux au départ de Paris-Quai d'Orsay

La gare de Paris-Quai-d'Orsay délivre jusqu'au 31 mars 1933 pour :
Font-Romeu-Odeillo-Via
Bagnères-de-Luchon
Superbagnères
Gripp (par Bagnères-de-Bigorre)
Laruns-Eaux-Bonnes
Mont-Louis-La-Cabanasse :
1° des billets spéciaux d'aller et retour en toutes classes comportant sur les prix des billets simples des tarifs généraux de G. V., une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e

et 3^e classes et valables 21 jours dimanches et jours de fêtes compris, sans faculté de prolongation ;

2° des billets d'aller et retour individuels de fin de semaine comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix des billets simples à place entière et valables du vendredi au mardi suivant à 24 heures, sans faculté de prolongation.

Chemins de fer de Paris à Orléans de Paris à Lyon et à la Méditerranée

SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE

Billets de fin de semaine en toutes classes pour le Lioran et le Mont-Dore.

Du 23 décembre 1932 au 30 avril 1933, il est délivré des billets spéciaux d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes :

Pour Le Lioran au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P. L. M.), Aurillac, Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Muret, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, St-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Pour Le Mont-Dore au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P. L. M.), Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, St-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Tous ces billets comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples ; ils sont valables du vendredi à midi au mardi à midi (au mercredi pour les Fêtes de Pâques).

Les articles de sports d'hiver sont acceptés comme bagages avec franchise de 20 kgs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

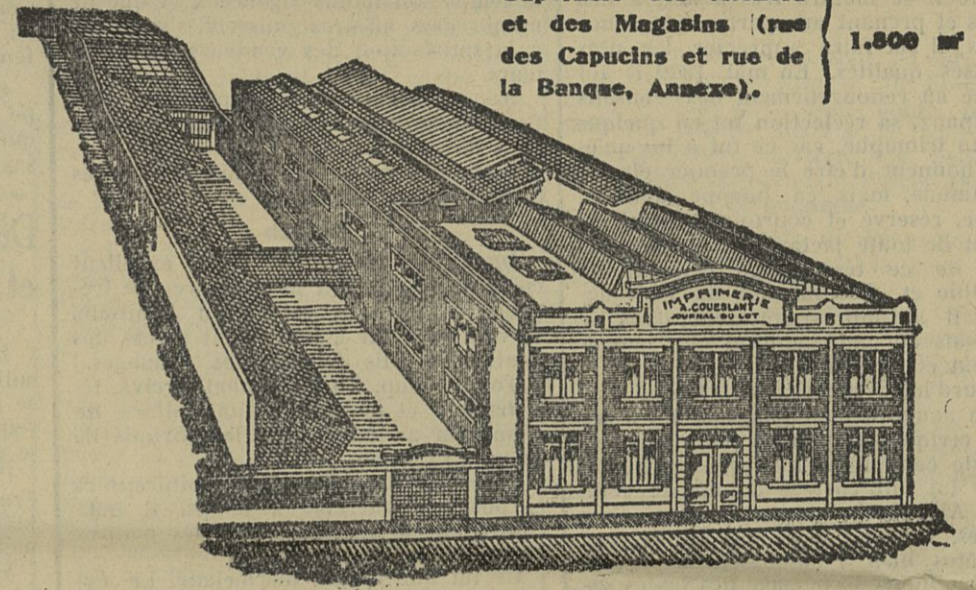
NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²



SERVICE D'HIVER 1932-33

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 20	9 55		17 21		19 56	21 10	
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 7		17 32		20 8	21 22	
LIMOGES (arr.)	5 53	16 6		23 2		2 8	3 16	
LIMOGES (dép.)	4 31	9 5		16 21		2 23	3 24	
BRIVE (arr.)	7 12	11 59		18 2		4 8	5 5	
BRIVE (dép.)	7 35	12 33	16 19	18 8	18 52	4 17	5 12	
Gignac-Cressensac.	8 13	13 10	16 57		20			
SOULLAC. uep.	8 37	13 48	17 22	18 50	20 33		5 54	
CAZOULES.	8 45	13 56	17 30		20 43			
La Chap.-d-Mareuil	8 51	14 2	17 36					
Lamothe-Fénéol.	9 2	14 12	17 47		21 7			
Nozac.	9 14	14 22	17 59					
GOURDON. dép.	9 31	14 37	18 17	19 17	21 40		5 23	
Saint-Clair.	9 40	14 46	18 27					
Dégagnac.	9 51	14 57	18 39					
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 8	18 51					
Saint-Denis-Catus.	10 13	15 19	19 2					
Espère.	10 22	15 28	19 12					
Pradines.	10 29	15 35						
CAHORS (arr.)	10 35	15 41	19 23	19 58		6 4	6 59	
CAHORS (dép.)	11 35	17 8		20 2		6 8	7 3	7 11
Sept-Ponts.	11 45	17 50					7 22	
Cieutat.	11 59	18 7					7 38	
Labbenque.	12 6	18 16					7 46	
Causade.	12 10	18 54		20 45		6 55	8 20	
MONTAUBAN arr.	13 14	19 32		21 10		7 20	8 10	8 57
TOULOUSE. arr.	16 49	21 59		22 1		8 11	9 11	4

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4 50	8 43	10 20	13 40	19 44	21 3	23 11
MONTAUBAN. d.	6 14	9 48	11	16 2	20 29	21 43	23 52
Causade.	6 55	10 29		16 41	20 54		
Labbenque.	7 32	11 9		17 17			
Cieutat.	7 40	11 18		17 25			
Sept-Ponts.	7 51	11 30		17 36			
Pradines. (arr.)	7 59	11 38	12 4	17 44	21 36	22 47	0 53
CAHORS... (dép.)	8 17	12 42	12 8	17 52	21 40	22 51	0 57
Pradines.	8 24	12 49		17 59			
Espère.	8 32	12 53		18 7			
St-Denis-Catus.	8 46	13 11		18 20			
Thédirac-Peyril.	8 59	13 25		18 33			
Dégagnac.	9 10	13 34		18 42			
Saint-Clair.	9 19	13 43		18 51			
GOURDON (d.)	9 37	13 58	12 51	19 6	22 25		
Nozac.	9 45	14 7		19 14			
Lamothe-Fénéol.	9 55	14 16		19 23			
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 24		19 30			
CAZOULES.	10 8	14 30		19 36			
SOULLAC. dép.	10 25	14 42	13 16	19 49	22 51		
Gignac-Cressens.	10 52	15 11		20 19			
BRIVE. (a.)	11 20	15 41	13 53	20 49	23 32	0 29	2 43
BRIVE. (d.)			13 58		23 39	0 39	2 48
PARIS. (A.) arr.			21 46		8 33	8 52	10 4
PARIS. (O.) arr.			21 58		8 45	9 4	10 15

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 22	15 3			18 33
Pradines.....	6 29	15 11			18 41
Mercuès.....	6 38	15 20			18 50
Donelle (Arrêt).....	6 42	15 24			18 54
Parnac.....	6 49	15 33			19 3
Luzech.....	6 55	15 39			19 10
Castelfranc.....	7 7	15 50			19 22
Prayssac (Arrêt).....	7 11	15 54			19 26
Puy-l'Evêque.....	7 20	16 3	17 35		19 35
Duravel.....	7 27	16 10	17 47		19 43
Soturac-Touzac.....	7 35	16 18	17 59		19 51
Fumel.....	7 46	16 29	18 26	20 3	
LIBOS.....	7 51	16 34	18 32	20 8	

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 27	9 22	14 25	18 12
Fumel.....	6 38	9 29	14 32	18 20
Soturac-Touzac.....	6 54	9 40	14 43	18 30
Duravel.....	7 5	9 47	14 50	18 37
Puy-l'Evêque.....	7 21	9 55	14 57	18 44
Prayssac (Arrêt).....	7 35	10 4	15 6	18 52
Castelfranc.....	7 52	10 9	15 11	18 57
Luzech.....	8 12	10 20	15 22	19 9
Parnac.....	8 25	10 29	15 32	19 17
Donelle (Arrêt).....			10 34	15 37
Mercuès.....	8 40	10 40	15 43	19 27
Pradines.....	8 52	10 48	15 51	19 35
CAHORS.....	9 1	10 55	15 53	19 42

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 6	9 50	16 14	18 30
Cabessut.....	8 15	10 1	16 25	18 41
Arcambal.....	8 24	10 17	16 34	18 54
Vers.....	8 32	10 25	16 42	19 5
Saint-Géry.....	8 38	10 50	16 47	19 13
Conduché.....	8 49	11 19	16 58	19 30
Saint-Cirq-la-Popie.....	8 55	11 29	17 4	19 38
St-Martin-Labouval.....	9 2	11 53	17 11	19 54
Calvignac.....	9 8	12 3	17 17	20 3
Cajarc.....	9 19	12 20	17 30	20 20
Montbrun.....	9 28	12 28	17 40	20 33
Toirac.....	9 36	12 36	17 49	20 46
Lamadelleine.....	9 47	12 47	18 1	21
CAPDENAC.....	9 58	12 58	18 13	21 14

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 10	11 49	18 55	
Lamadelleine.....	7 22	12 5	19 7	
Toirac.....	7 33	12 19	19 18	
Montbrun.....	7 41	12 30	19 26	
Cajarc.....	7 51	12 45	19 37	
Calvignac.....	8 1	12 58	19 47	
St-Martin-Labouval.....	8 8	13 7	19 56	
Saint-Cirq-la-Popie.....	8 16	13 17	20 4	
Conduché.....	8 22	13 25	20 10	
Saint-Géry.....	8 37	13 41	20 22	
Vers.....	8 42	13 48	20 27	
Arcambal.....	8 50	13 59	20 35	
Cabessut.....	9	14 14	20 46	
CAHORS.....	9 8	14 23	20 54	

St-Denis-près-Martel et Aurillac